DE L'UTILISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE AU SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE

par Alain **Radureau**[1]

Les paragraphes précédents illustrent des démarches ou des résultats de recherche. Cette partie de l'exposé va au contraire tenter de montrer l'intérêt de ces travaux pour des applications concrètes de gestion du territoire. Cet aspect de notre travail est pour nous très important pour deux raisons :

1. nous exploitons de fait les potentialités d'une micro région et il nous parait donc non seulement légitime mais indispensable des restituer aux responsables de la gestion des territoires les quelques bribes de savoir que ces territoires nous ont permis d'acquérir,
2. mais parallèlement à cette justification citoyenne il y a aussi une justification scientifique. Nos travaux nous amènent à considérer la Baie comme un système dont le fonctionnement dépend et sans doute même découle, du rapport entre les intrants et les exportations. Dans ce contexte il est évident que les activités humaines qui exploitent les potentialités de la Baie, ou qui concourent à des évolutions de ces intrants ou de ces exportations, participent fortement du fonctionnement de cette entité. Il paraît donc logique de suivre de très près la manière dont elles évoluent ou se transforment.

Dans ce contexte, nous nous impliquons donc régulièrement dans des actions de conseils ou d'expertise. Cette action que nous considérons comme une part incontournable de notre travail reste une action au « fil de l'eau » essentiellement guidée par les sollicitations qui nous sont adressées. A titre d'exemple, nous avons été fortement impliqués dans les études préalables au projet de restauration du « Caractère maritime » du Mont-Saint-Michel, dans le projet de GIZC de la Baie et dans l'ensemble des démarches liées à Natura 2000.

Le travail dans le cadre des AOC Moules de bouchots de la Baie du Mont Saint Michel et agneaux de près salés se situent dans un contexte particulier. En effet à chacune de ces occasions, la demande de l'INAO est intervenue à la suite d'un travail de recherche spécifique qui amenait des résultats utiles pour le projet d'AOC.

<u>La première AOC produit de la mer pour les moules de bouchots de la Baie du Mont Saint Michel.</u>

La Baie du Mont Saint Michel est un site traditionnel et fort ancien de pêche aux huîtres plates. Cette pêche qui a fait une partie de la richesse de cette région, est devenu au cours du 18ème siècle tellement intense que les bacs se sont appauvris et que le principe d'un contingentement de la pêche est apparu dès avant la Révolution. Il se concrétisera au début du 19ème siècle par la mise en place de la Caravane c'est-à-dire d'un système de limitation du temps de pêche. En dépit de ces efforts les bancs continueront à s'appauvrir et au début du 20ème siècle on passera progressivement d'un système de cueillette à un système d'élevage qui d'ailleurs se heurtera à de très nombreuses difficultés. Le paradoxe est que cette activité ancienne qui a réussi à se maintenir en dépit de profonds changements (passage de la cueillette à l'élevage, changement des espèces élevées, modification profonde des techniques, etc.) a été supplanté en Baie par une activité exploitant la même ressource biologique mais d'implantation beaucoup plus récente : la mytiliculture.

Les premiers bouchots à moules (il s'agissait d'ailleurs plus de tables que de bouchots) ont été implantés seulement en 1954 au centre de la Baie, à l'initiative du Maire de la commune du Vivier.

[1] Ingénieur de recherche, INRA.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2010. Séance du 10 novembre.

Cette première tentative, très modeste, ne portera des fruits que quelques années plus tard lorsque des mytiliculteurs charentais importeront en Baie les techniques acquises en particulier dans la Baie de l'Aiguillon. Et autour de ce noyau, une profession s'est progressivement structurée et a conduit un développement de l'activité en trois phases principales. Les années soixante ont été marquées par une expansion rapide de l'activité avec une forte densité de bouchots mais une occupation faible de l'espace de la Baie. Les années 70 et 80 ont vu une extension très forte de l'emprise des bouchots mais une diminution globale du nombre de pieux. Les années 1990 et 2000 ont été marquées par une restructuration complète de l'espace occupé par les activités conchylicoles et la mise en place de l'AOC. Globalement, depuis 1970, la profession a développé une politique de réduction de la densité de bouchots de manière à assurer une production plus régulière et de meilleure qualité. A partir de 1995, les mytiliculteurs et les ostréiculteurs ont complètements modifié la répartition des parcs et des bouchots en permettant une nouvelle extension des surfaces accordées à ces activités.

La demande d'AOC s'inscrit dans cette démarche globale de recherche d'une qualité optimale du produit. Elle a, par ailleurs, à la fin des années 90, subi les aléas des conflits internes à la profession.

La délimitation du terroir a posé peu de problèmes, les cartes sédimentaires la proposant de manière explicite. En revanche, la spécificité de ce terroir a été mise en évidence par notre équipe. En effet quelque temps avant le lancement de la procédure AOC, nous avons montré que les moules de bouchots consomment des diatomées (algues microscopiques) benthiques (sans doute à l'origine de la coloration orangée de la chaire des moules). Ce résultat peut paraître curieux, en effet les moules de bouchots sont placées en hauteur (sensiblement entre 1m et 2,5 m) et les diatomées benthiques reposent par nature sur le fond. En réalité, on constate dans les conditions spécifiques de la Baie du Mont-Saint-Michel (grande amplitude des marées induisant de très forts courants), un phénomène de remise en suspension d'une partie des algues benthiques qui se trouvent alors à disposition des moules.

Plus récemment, le rôle de l'apport direct de matière organique provenant des marais salés dans l'alimentation des moules de bouchots a été conforté par l'utilisation des isotopes stables qui permettent de chiffrer cet apport à environ 10%.

On perçoit, au travers de l'exemple des moules de bouchots, l'imbrication réelle entre les résultats scientifiques et des actions de gestion de la production du système côtier.

Notons enfin que la totalité des mytiliculteurs de la Baie du Mont-Saint-Michel est intégrée à l'AOC et que la production globale de moules de bouchots AOC s'établit entre 9 000 et 12 000 tonnes en fonction des années pour un prix de vente oscillant entre 1,80 et 2,10 € avant l'AOC et de 4 € depuis l'obtention de ce label. Par ailleurs, l'AOC a permis aux producteurs un effort publicitaire qui, lors de la saison dernière, a entraîné une forte demande conduisant à une commercialisation complète de la production avant la fin de l'année.

L'AOC agneaux de prés salés de la Baie du Mont Saint Michel.

L'utilisation des marais salés pour le pâturage est une pratique très ancienne et attestée. La notoriété culinaire des agneaux de prés salés est aussi attestée de longue date.

Cependant il faut bien souligner d'abord que le pâturage des marais salés a été, en tous les cas au 19ième et au début du 20ième siècle, un pâturage mixte mêlant ovins, bovins caprins. Ensuite l'élevage ovins ne se pratique en orientation viande que depuis assez peu de temps, l'élevage ovins dans l'ouest ayant pendant très longtemps privilégié la production de laine. Par ailleurs, les changements d'usage des sols dans les polders (retournement des prairies, maraichage de plein champ) font que contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'élevage des agneaux de près salés est en relative régression sur les 25 dernières années.

Les premières demandes des éleveurs bretons datent des années 1990. A ce moment, l'INAO avait considéré que les professionnels ne proposaient pas un projet suffisamment construit pour pouvoir y donner suite.

Après une lente maturation, le projet est revenu au début des années 2000, avec des éléments intéressants en particulier un cahier des charges que certains éleveurs bretons avaient élaboré et qu'ils respectaient.

Dans le contexte particulier de l'élevage des agneaux de prés salés, la délimitation du terroir ne posait, *a priori*, pas de problème complexe. En revanche, la gestion de cette activité de pâturage sur des milieux faisant l'objet d'une attention particulière dans le cadre de Natura 2000, reste relativement complexe.

Le rôle des scientifiques de notre équipe s'est donc plutôt articulé autour des conditions à respecter pour assurer la pérennité d'un élevage ovin sur les marais salés. En s'appuyant sur notre connaissances des marais salés nous avons donc permis:

1. la détermination des surfaces effectivement disponibles pour le pâturage ; ce travail a, en particulier, permis d'exclure des surfaces pâturables les zones actuellement occupées par des formations à obione qui sont globalement menacées sur l'ensemble de la Baie et dont l'importance fonctionnelle et pour la biodiversité est connue. De même, les zones fortement envahies par le chiendent ont été considérées comme improductives pour le pâturage de manière à éviter des chargements trop forts au regard du potentiel fourrager réel des marais salés,
2. la mise en place de méthodes simples d'évaluation de l'état des prés salés pâturés,
3. la détermination des densités de brebis acceptables sur les marais salés, compte tenu de leur productivité.

L'intervention des scientifiques a donc rendu possible l'esquisse d'une véritable gestion de la biodiversité des marais salés dans le cadre d'une AOC, mais se heurte maintenant au problème de l'invasion du chiendent maritime, espèce peu appétante. Des tentatives de contrôle de cette espèce ont été entreprises avec l'ONCFS (gyrobroyage, suivi, à la repousse d'un pâturage intensif permettant à terme de retrouver la puccinellie). L'opération trouve ses limites dans le coût d'une telle restauration.